



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues. « APRODH »*

RAPPORT DE FEVRIER 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
AFJB	: Association des Femmes Juristes du Burundi
APDH	: Association pour la Paix et la Promotion des Droits de l'Homme
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
BRARUDI	: Brasserie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EUSEBU	: Eglise Unie du Saint Esprit du Burundi
FBU	: Franc Burundais
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique de Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
SWAA	: Society for Women against Aids in Africa
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Février 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

- Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.
- Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés :
 - aux bavures commis par des Imbonerakure qui tabassent des personnes mais qui restent impunis,
 - à des personnes tuées foudroyées pendant des pluies torrentielles en province Bururi.
- Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :
 - des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales,
 - des jugements des crimes de flagrance,
- Au point de vue social, notre rapport se penche sur la gestion de la pandémie du Covid – 19 dans notre pays.
- En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.
- Troisièmement, nous traitons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres.
- En quatrième lieu, notre rapport dénonce les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.
- Cinquièmement, notre rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de Février 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Un enfant battu à mort par sa marâtre en commune Mbuye, province Muramvya

Le 1^{er} février 2023, sur la colline Kigina, commune Mbuye, province Muramvya, Alain Gatogato, âgé de 12 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Kigina, a été battu par sa marâtre, Marthe Ndikuriyo à l'aide d'un pilon jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Selon des sources sur place, l'enfant qui venait de l'école n'avait pas trouvé sa marâtre à la maison et il s'était servi de la nourriture. Arrivée à la maison, sa marâtre a d'abord fermé la porte de la maison et elle a ensuite battu l'enfant en l'accusant d'avoir mangé de la nourriture sans son accord. Selon les mêmes sources, les voisins qui sont intervenus ont défoncé la porte et ont conduit l'enfant au centre de santé de Kivoga où il a été hospitalisé pendant une semaine. Marthe a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Mbuye mais 4 jours après, elle a été libérée sur demande de son mari. Après sa sortie de l'hôpital, l'enfant a été conduit chez sa grand-mère maternelle.

2- Une personne blessée par un Imbonerakure en commune Buhiga, province Karuzi

Le 4 février 2023, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Jean Marie Nitunga, âgé de 56 ans, membre du parti CNDD-FDD, chef de dix ménages, a été blessé à l'aide d'une machette au niveau de la tête et du bras gauche par un prénommé Egide, âgé de 28 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, Jean Marie Nitunga a été surpris en train de voler dans un champ de maïs par Egide. Selon les mêmes sources, la victime n'a pas porté plainte. Par contre, il a acheté des médicaments qu'il a pris caché chez lui.

3-Trois personnes tuées par des pluies torrentielles en province Bururi

Le 9 février 2023, sur les collines Nyavyamo, zone Mutobo de la commune Bururi et Rusama de la commune Songa, province Bururi, trois personnes dont le prénommé Don Divin, écolier ont été tuées foudroyées au cours des pluies torrentielles mêlées de grêle. Selon des sources sur place, Don divin, écolier de l'ECOFO sise à la colline Karimbi a été tué sur la colline Nyavyamo quand il venait de l'école. Selon les mêmes sources, deux autres sont mortes respectivement sur les collines Mutobo, commune Bururi et Rusama, commune Songa, province Bururi. Signalons que, dans la commune Mugamba, 5 vaches, 8 chèvres et 8 moutons ont été également tués par des pluies torrentielles. Des sources administratives affirment que plusieurs champs de culture ont été endommagés dans les communes Bururi, Songa, Mugamba et Rutovu.

4-Trois personnes battues et blessées en commune Mpanda, province Bubanza

Le 9 février 2023, le soir, au quartier 5 de la colline Gahwazi 1 en commune Mpanda de la province Bubanza, Séverin Niyorugira, Joseph Ndayishimiye et leur père Marcelle Gahitira ont été tabassés et blessés par deux jeunes Imbonerakure qui sont le dénommé Mwarabu et le prénommé Emmanuel, responsable des Imbonerakure sur la colline Gahwazi. Les mobiles de ces mauvais traitements n'ont pas été connus. Les deux frères victimes des bastonnades ont été, par après, retenus au cachot du commissariat communal de la police à Mpanda. Le 24 février, ils ont été transférés au commissariat provincial de Bubanza.

5- Une personne blessée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 22 février 2023, vers 4 heures du matin, sur la colline Munyinya, zone Bumba, commune Bukinanyana, David Gahungu, âgé de 57 ans, a été blessé par Révérien Irangarukiye, Isaac Niyonkuru, Pascal Ntahondi, Gilbert Bararunyeretse et Isaac Nindengeye munis de gourdins et machettes qui l'ont intercepté quand il venait informer le chef de colline qu'il y a une délégation du ministère qui allait le rencontrer. Selon des sources sur place, la victime avait un conflit foncier avec sa famille. Cet incident s'est produit au moment où il était prévu, le même jour, une descente d'une équipe du ministère de la justice qui allait attribuer à David Gahungu une propriété, lui léguée par ses ancêtres. Les voisins sont vite intervenus et la victime a été conduite à l'hôpital de Ndora puis transférée dans l'un des structures sanitaires de Bujumbura mairie pour les soins intensifs. Les auteurs de ces actes ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

6- Une femme tabassée et blessée en commune et province Bubanza

Le 24 février 2023, aux environs de 14 heures, sur la colline Shari-Gitovu en commune et province Bubanza, Elizabeth Nsengiyumva, âgée de 29 ans, a été tabassée et blessée par le prénommé Tharcisse, responsable des jeunes Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure est allé chez Elizabeth. Arrivé à son domicile, il a commencé à la menacer d'être séropositive avant de la battre à mort. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers seraient à l'origine de cette barbarie.

II.2. Du contexte judiciaire

Au cours mois de Février 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées de façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également les jugements de flagrance prononcés par les TGI ici et là dans les provinces du pays.

II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de Février 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Trois pasteurs de l'EUSEBU arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 1^{er} février 2023, Ezéchiel Bujeri, Joël Gihimbare et Jérémie Ndiokubwayo, pasteurs de l'EUSEBU en commune Nyanza-lac, province Makamba, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza-lac sur l'ordre du parquet de Muha. Selon des sources sur place, dans leur dossier, il est indiqué comme infractions, le port illégal d'armes et la collaboration avec des groupes rebelles. Selon les mêmes sources, ces pasteurs devraient comparaître le 3 février 2023 à ce parquet Muha mais ils ne s'y sont pas rendus car ils étaient déjà sous les verrous. Signalons qu'au mois de décembre 2022, une lettre de la représentation nationale de cette église ayant un sous- couvert du Ministère ayant l'intérieur dans ses attributions avait ordonné que les élections du premier et du second pasteur de cette église soient organisées.

2- Deux personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

Le 5 février 2023, Elias Niyondiko et Louis Mukeza respectivement âgés de 31 et 34 ans ont été arrêtés par la police en collaboration avec deux Imbonerakure sur la colline Vyuya, commune Mugamba, province Bururi. Ils étaient sur la RN7 (Bujumbura-Matana) où ils ont été arrêtés et accusés d'avoir déchiré le drapeau du parti au pouvoir se trouvant dans un centre communément appelé mu Cogo. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal Mugamba. Ils n'ont cessé de nier ces accusation arguant que c'est un montage fait contre eux.

3- Deux frères arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

Le 9 février 2023, le soir, au quartier 5 de la colline Gahwazi 1 en commune Mpanda de la province Bubanza, Séverin Niyorugira, Joseph Ndayishimiye et leur père Marcelle Gahitira ont été tabassés et blessés par deux jeunes Imbonerakure qui sont le nommé Mwarabu et le prénommé Emmanuel, responsable des Imbonerakure sur la colline Gahwazi. Les mobiles de ces mauvais traitements n'ont pas été connus. Les deux frères victimes des bastonnades ont été, par après, retenus au cachot du commissariat communal de la police à Mpanda. Le 24 février, ils ont été transférés au commissariat provincial de Bubanza et n'ont jamais été signifiés du motif de leur arrestation.

4- Deux personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

Le 11 février 2023, vers 14 heures, sur la colline Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza, Fabien Nahayo et le prénommé Evode, tous policiers du poste de la colline Rugazi, frontalière avec le Rwanda, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayanza. Selon des sources sur place, ces policiers ont été accusés d'avoir laissé passer des fraudeurs qui transportaient de la pomme de terre au Rwanda. Selon Berchmans Nsaguye, Administrateur communal de Kabarore, ces policiers ont été dénoncés par des membres du comité mixte de sécurité qui ont alerté l'administration et dans leur poche, ils avaient une somme de 100.000 FBU reçue comme pourboire.

5- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Le 12 février 2023, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Martin Hakizimana et son frère Yussuf Ndayizeye, peintres, membres du parti CNL, ont été arrêtés par un OPJ de la zone Muyira et conduits au cachot du poste de police de cette zone. Selon des sources sur place, le 14 février 2023, ces 2 frères ont été libérés après l'intervention de la CNIDH.

6- Trois femmes et deux hommes militants des droits de l'homme arrêtés en Mairie de Bujumbura et en province Ngozi

Le 14 février 2023, vers 8 heures, à l'Aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura, Maître Sonia Ndikumasabo, Représentante légale de l'AFJB ; Marie Emerusabe, Coordinatrice de l'AFJB ; Sylvane Inamahoro, Directrice exécutive de l'APDH et Audace Havyarimana, Représentant légal de l'APDH ont été arrêtés par des agents du SNR sur mandat du Procureur de la République.

Prosper Ruyange, Coordinateur du projet foncier à l'APDH Ngozi, quant à lui a été arrêté le même jour dans l'après-midi chez lui par Franck Ngomanziza, Procureur de la République à Ngozi et a été conduit au cachot de la PJ avant de le transférer, le 15 février 2023, au cachot du SNR, tout près de la Cathédrale Régina Mundi, en commune Mukaza, Bujumbura mairie. Selon des sources sur place, Sonia Ndikumasabo, Marie Emerusabe, Sylvane Inamahoro et Audace Havyarimana s'apprêtaient à prendre l'avion en destination de l'Ouganda pour participer à un atelier.

Ils ont été conduits au cachot du SNR sous I, accusation d'espionnage. Le 16 février 2023, vers le soir, après avoir été auditionnés par le Substitut du Procureur de la République du parquet Ntahangwa, ces cinq défenseurs des droits humains ont été conduits à la prison de Mpimba et ils ont été accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, de rébellion et d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale. A cette date, lors d'une conférence de presse, Martin Ninteretse, Ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique a indiqué que ces personnes ont été arrêtées parce qu'ils collaborent avec une ONG internationale ne travaillant plus avec le Gouvernement du Burundi.

7- Une personne arrêtée en commune Nyamurenza, province Ngozi

Le 17 Février 2023, en commune Nyamurenza, province Ngozi, Eric Ntabarirwa de la colline Muyange, commune Nyamurenza, province Ngozi a été arrêté et mis en rétention par un OPJ du commissariat communal Nyamurenza. Selon des sources sur place, Ntabarirwa avait été battu et sa santé était en danger. Il était soupçonné d'avoir volé 500.000 FBU dans une boutique et il avait été sauvagement battu par des personnes qui étaient sur place. Cet OPJ a accepté de garder à vue une personne gravement malade à cause des coups qu'il a reçus. Le 22 février 2023, l'OPJ a accepté de relaxer la victime pour aller se faire soigner et cela, par suite aux nombreuses voix qui se sont levées.

8- Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihanga, province Bubanza

Le 19 février 2023, vers 16 heures, à la 4^{ème} avenue, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Léonard Nsabiyumva, membre du parti CNL, fournisseur des briques cuites et des moellons de construction, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par Olivier Nzitunga, responsable des Imbonerakure sur la sous-colline Buringa. Selon des sources sur place, Léonard ne savait pas qu'on a suspendu la célébration du 4^{ème} anniversaire de son parti et s'est rendu à Bujumbura Mairie, au quartier Ngagara où était prévu cette célébration. Il a été arrêté par Olivier Nzitunga, à la 4^{ème} avenue, et a été conduit au pont de la rivière Mpanda où le commissaire communal l'attendait pour l'embarquer et le conduire à la prison de Bubanza.

Le 20 février 2023, les membres de la famille de Léonard se sont rendus à la maison d'Olivier Nzitunga pour demander le motif de l'arrestation de Léonard mais celui-ci a refusé de dire quoi que ce soit. Par après, ces membres de la famille se sont rendus à la prison de Bubanza où ils ont trouvé le leur.

Bref et sans être exhaustif, au moins 18 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement au cours du mois Février 2023.

II.2.2. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance et autres

1- Deux employés et un propriétaire d'un bistrot condamnés en commune et province Rumonge

Le 30 janvier 2023, dans l'après-midi, Franck Irakoze et Evelyne Ndayihimbaze, employés d'un bistrot des produits BRARUDI de la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge et Claver Niyukuri propriétaire d'un bistrot de la colline Mitonto, zone, commune et province Rumonge, ont été condamnés par le TGI Rumonge dans le cadre des procès de flagrance. Ils ont été accusés d'atteinte à l'économie nationale et insurrection contre l'autorité publique. Selon des sources sur place, ils ont été attrapés en train de vendre de la bière de type Amstel à 3.000 FBU alors que le prix fixé par le Ministère de commerce est de 2.500 FBU. Tous les trois ont été condamnés à verser une amende de 200.000 FBU chacun et à une peine de servitude pénale de 6 mois.

2- Procès de flagrance en province Bururi

Le 7 février 2023, le TGI Bururi a siégé pour un dossier de flagrance en rapport avec l'assassinat de Rosine Nibona, âgée de 37 ans, retrouvée morte le 3 février 2023, le matin, sur la colline Kijima, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi. Les inculpés étaient Gilbert Nibizi, conducteur de taxi-moto et beaux-fils de la défunte et les nommés Nyandwi et Ndihenze. Le TGI de Bururi a condamné à perpétuité ces 3 coaccusés. Selon des sources sur place, Gilbert Nibizi a avoué qu'il a tué sa belle-mère mais le tribunal n'a pas reconsidéré sa peine.

3- Un jugement de flagrance prononcé par le TGI Ngozi

Le 10 février 2023, le TGI Ngozi a condamné Gaudence Uwizeyimana par une peine à perpétuité avec interdiction des droits civiques et de la famille pour avoir jeté ces 2 jumeaux âgés de 2 mois dans une latrine où ils sont morts. Ce crime a eu lieu sur la colline Kabari, zone Musasa, commune Kiremba, province de Ngozi, le 7 février 2023.

4- Deux personnes condamnées en commune et province Rumonge

Le 10 février 2023, dans un procès de flagrance, Claver Minani et Albert Bandyayera, respectivement conducteur de taxi-voiture et commerçant, ont été condamnés à 6 ans de prison ferme avec une amende de 5.000 FBU pour l'un et à une amende de 500.000 FBU pour l'autre par le TGI de Rumonge. Selon des sources sur place, Claver Minani était poursuivi pour fraude du carburant et tentative d'évasion du cachot de la police à Rumonge tandis qu'Albert Bandyayera était accusé de spéculation sur le prix du ciment dont il vendait un sac à 33.000 FBU alors que le prix fixé par le Gouvernement était de 32.000 FBU. Claver Minani a plaidé coupable pour les faits qui lui étaient reprochés mais il a déclaré que sa tentative d'évasion avait été motivée par le dépouillement d'une somme d'argent s'élevant à 1.200.000 FBU par un OPJ à Rumonge. Selon les mêmes sources, 109 sacs de ciments appartenant à Albert Bandyayera vont être vendus et l'argent issu de cette vente sera versé au trésor public. Albert Bandyayera avait précisé que, lors de l'approvisionnement de ce ciment depuis le marché central de Rumonge, il était ordonné de payer une somme de 150.000 FBU destinée à la contribution pour le parti CNDD-FDD et qu'en vendant au prix élevé, il voulait récupérer son argent.

5-Jugement de flagrance prononcé par le TGI Kirundo

Dans un jugement de flagrance du 12 février 2023, le TGI Kirundo a condamné Miburo Nduwayezu à une peine de prison à perpétuité et une amende de 20.000.000 FBU pour viol sur mineur et l'assassinat d'une jeune adolescente de 15 ans. Ce dernier a été coupable du viol et assassinat de R.N. âgée de 15 ans et ces actes ont été commis le 5 février 2023, sur la colline Kivumu, commune Vumbi, province Kirundo.

II.2.3. De la corruption dans l'appareil judiciaire en province Makamba

Le 3 février 2023, lors d'une réunion tenue à Makamba et présidée par le Premier Ministre de la République du Burundi, Gervais Ndirakobuca, des participants ont dénoncé la corruption manifestée chez des agents des instances judiciaires de cette province. A titre illustratif, le président du TGI, Aloys Ntibishimirwa et la présidente de la Cour d'Appel de Makamba, Gloriose Nduwimana ont été pointés du doigt comme responsables de ces actes de corruption notamment dans des affaires de divorce.

Selon des sources sur place, ces deux responsables judiciaires ont prononcé un divorce en faveur des maris alors qu'il n'y avait pas eu d'audience de confrontation entre les différentes parties en conflit.

Une des femmes victimes a indiqué devant le Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca qu'elle avait même fait recours auprès du Président de la République du Burundi au mois de juin 2022 mais que les instructions données par ce dernier n'ont pas été exécutées par le président du TGI.

Un autre justiciable a dénoncé certains magistrats qui collectent des pots de vin en collaboration avec des commissionnaires. Ces derniers se présentent au niveau des cours et tribunaux de Makamba où ils appellent des justiciables et leur disent que s'ils ne passent pas par eux, ils ne peuvent pas gagner leurs procès. Le Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca a mis en garde les magistrats qui se cachent derrière l'indépendance de la magistrature pour violer le droit à un procès équitable et qu'ils seront punis soit en les renvoyant dans les juridictions inférieures ou en les licenciant s'ils ne revenaient pas à la raison.

Signalons que les responsables de ces juridictions sont tous originaires de Kayogoro, commune natale du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo. Signalons aussi que la présidente de la Cour d'Appel est la petite sœur du même Secrétaire Général du parti CNDD-FDD.

II.3. Du contexte social

II.3.1. De la situation du COVID-19 au Burundi

La situation du COVID-19 a été considérablement normalisée ces derniers mois. Cependant, depuis le mois de janvier, de nouveaux cas de COVID-19 ont été enregistrés dans différents coins du pays en général et dans la région sud du pays en particulier. Paradoxalement, aucune mesure de prévention n'a été imposée aux populations par l'Etat.

II.3.2. Des malversations économiques en commune Nyanza-lac, province Makamba

Selon des sources sur place en commune Nyanza – Lac, province Makamba, plusieurs autorités de cette commune ont été soumis aux enquêtes des différentes autorités de la Présidence de la République, du Ministère de l'Intérieur, de la cour anticorruption et du parquet près la cour d'appel de Makamba.

Le 15 février 2023, des membres de la brigade anti-corruption ont interrogé Marie Goreth Irankunda, administrateur de cette commune et d'autres autorités de cette commune sur l'utilisation des finances communales. La semaine précédente, le parquet près la Cour d'Appel de Makamba, une délégation du Ministère de l'intérieur et celle de la Présidence de la République avaient effectué une descente sur terrain pour mener des enquêtes auprès des autorités communales de Nyanza-lac bien que les résultats de ces enquêtes n'ont pas été publiés. Ernest Siyawezi, Conseiller Technique chargé du Développement en commune Nyanza-lac qui a été interrogé par les différentes délégations a boycotté l'interrogatoire des membres de la brigade anti-corruption.

Signalons que le différend entre les membres du conseil communal de Nyanza-lac et les membres du bureau de ce conseil a paralysé des activités communales depuis 5 mois. Rappelons que le 2 décembre 2022, des membres du conseil communal de Nyanza-lac avaient destitué l'administrateur de cette commune et le bureau dudit conseil. Ils avaient été accusés de manquement dans l'exercice de leurs fonctions, de s'approprier des propriétés publiques y compris des cimetières, de dénigrer et de refuser l'exécution des décisions du conseil communal.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de Février 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement de certains faits :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 1^{er} février 2023, vers le matin, sur la colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par la population dans un champ de maïs. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures sur tout le corps et à côté de lui, il y avait un sac de maïs. Le corps a été enterré à cet endroit par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo. Aucune enquête n'a été diligentée pour l'identification des auteurs et du mobile de ce crime.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 2 février 2023, vers le matin, sur la colline Mparambo 2, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé par la population qui se rendait dans les champs. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures des machettes sur la tête. A côté de ce corps se trouvait un sac plein de maïs. Le corps a été immédiatement enterré à cet endroit par la population sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

3- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Tangara, province Ngozi

Le 2 février 2023, sur la colline Nyagatovu de la commune Tangara en province Ngozi, le corps sans vie de Ferdinand Muhiziwintore a été retrouvé décapité à son domicile. Selon des sources sur place, les conflits familiaux seraient l'origine de ce meurtre. Un suspect a été appréhendé pour question d'une enquête.

4- Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune et province Rumonge

Le 2 février 2023, en commune et province Rumonge, un corps sans vie d'une fille d'environ 12 ans a été retrouvé non loin du marché situé au chef-lieu de la province Rumonge. Selon une source, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête.

5- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

Le 3 février 2023, le matin, sur la colline Kijima, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, Le corps sans vie de Rosine Nibona, âgée de 37 ans, veuve et mère de 3 enfants, a été retrouvé sous le lit dans une maison appartenant à son beau-fils, Gilbert Nibizi, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur

place, la victime s'était disputé avec Gilbert Nibizi en l'accusant de lui avoir volé 4 sacs contenant du haricot. Selon les mêmes sources, Gilbert Nibizi, Nyandwi et Ndihenze ont été arrêtés, le même jour, et conduits au cachot de la police de la commune Rutovu pour des raisons d'enquête.

6-Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 3 février 2023, vers le matin, sur la 4^{ème} transversale, colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ces derniers ont alerté les autorités collinaires qui, à leur tour, ont transmis l'information à l'administrateur communal. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré par la population, à cet endroit, sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

7-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 5 février 2023, sur la colline Kagazi, non loin de la rivière Rusizi séparant le Burundi et la RDC, en commune Rugombo, province de Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la transversale 4 de cette colline. Selon des sources sur place, le défunt était de nationalité congolaise comme le témoigne son document de voyage.

8-Une jeune fille tuée en commune Vumbi, province Kirundo

Le 5 février 2023, sur la colline Kivumu, commune Vumbi, province Kirundo, R. N. âgée de 15 ans a été violée avant d'être assassinée par Miburo Nduwayezu. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté par la police et placé en garde à vue pour la suite de son dossier en justice. *Voir l'issue du jugement prononcé par le TGI kirundo, le 12 février 2023,*

9-Deux corps sans vie de nourrissons retrouvés en commune Kiremba, province Ngozi

Le 7 février 2023, sur la colline Kabari, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, deux corps sans vie de Keilla Iradukunda Butoyi et Wilson Bukuru, âgés d'un mois, ont été retrouvés dans une latrine chez Gérard Minani, résidant près du marché de Masanganzira de cette commune. Selon des sources sur place, ces deux jumeaux ont été jetés dans cette latrine par leur mère, Gaudence Uwizeyimana. Le chef de colline Kabari, le chef de zone Musasa et un OPJ se sont rendus sur les lieux pour le constat. Uwizeyimana a été arrêtée et conduite au cachot de police. Le 10 février 2023, la femme a été auditionnée au cours d'un procès de flagrance et a été condamnée à une peine de servitude pénale à perpétuité avec interdiction des droits civiques et de la famille.

10-Un homme et sa femme membres du parti CNL tués en commune Mutaho, province Gitega

Le 10 février 2023, vers 19 heures, sur la sous-colline Gaheza, colline Masango, zone et commune Mutaho, province Gitega, Joseph Ngendakumana, âgé de 50 ans et son épouse, Agnès Siniremera, âgée de 48 ans, tous commerçants et membres du parti CNL ont été tués, à coups de machettes, par un groupe de membres de la milice Imbonerakure, à 300 mètres de leur domicile. Selon des sources sur place, les victimes venaient du marché sis à la colline Nyakeru, commune Bugendana frontalière avec la commune Mutaho, à 500 mètres de la rivière Mubarazi séparant les deux communes. Selon les mêmes sources, certains membres de cette milice sont allés au domicile des victimes où ils ont volé un téléphone portable de type android. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont volé après avoir intimidé les enfants en les empêchant de sortir de la maison familiale. Ces Imbonerakure ont emporté une somme d'argent non connue que Joseph avait sur lui. Ces victimes avaient été accusées de sorcelleries mais d'autres sources ont indiqué que quelques jours avant, les victimes avaient été menacées par des membres de la milice Imbonerakure de la colline Masango

sur l'ordre des chefs de cette milice, Eloge, Ezéchiel et Lambert en les accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Le 10 février 2023, le matin, ces 3 personnes ont été arrêtées et ont été conduites au cachot de la police de Mutaho sur l'ordre de l'administrateur de cette commune, Mélchiade Nihorimbere après avoir fait une visite des lieux du crime. Les corps de ces victimes ont été évacués vers l'hôpital de Mutaho.

11-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Bururi

Le 13 février 2023, sur la colline Mututu, commune et province Bururi, le corps sans vie de Jean Christophe Niyonizigiye, retraité de la police a été retrouvé dans un endroit communément appelé «Kumyugaro » de la même colline. Selon des sources sur place, il était originaire de la colline Mugozi de la même commune. Le corps de la victime présentait des blessures montrant qu'il a été assassiné à l'aide d'une machette.

12-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

Le 14 février 2023, le matin, sur la colline et zone Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, un corps sans vie de Samuel Bukuru, âgé de 12 ans, élève à l'ECOFO Rubura, a été retrouvé par des passants à 500 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, le corps sans vie de l'enfant était suspendu sur une branche d'un avocatier à l'aide d'une corde. Selon les mêmes sources, la veille dans la nuit, son père Marc Manirakiza lui avait demandé une somme de 5.000 FBU volé et l'enfant a quitté la maison vers un lieu inconnu.

13-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Dans la nuit du 18 au 19 février 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Rukoba, commune et province Gitega, Elias Ndikumana, âgé de 65 ans, a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées à son domicile. Selon des sources sur place, après avoir entendu du bruit, Elias est sorti pour voir ce qui se passait et il est tombé dans un groupe des personnes qui détruisaient son étable. Ce sont ces dernières qui l'ont tuées. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus mais ces malfaiteurs avaient déjà pris le large et personne n'a été vue.

14-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 20 février 2023, sur l'avenue Muyinga de la zone Rohero en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Ferdinand Ndikuriyo, a été retrouvé dans une parcelle où il travaillait. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Précisons que Ndikuriyo était originaire de la colline Kivomwa en commune Nyabihanga dans la province Mwaro.

15-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga

En date du 21 février 2023, sur la sous-colline Rugerero, colline Kinazi, zone Rugari, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, a été retrouvé décapité. Selon des sources sur place, cette jeune fille a été tuée par des personnes non identifiées qui l'ont surprise à la rivière lorsqu'elle puisait de l'eau.

16-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kirundo

Dans la nuit du 21 au 22 février 2023, sur la colline Mweya en commune et province Kirundo, un corps sans vie de Pierre Misago alias Ndarurya a été retrouvé sur la sous-colline Muramvya de ladite colline. Selon des sources sur place, il a été tué poignardé à son domicile. Selon les mêmes sources, la sorcellerie serait l'origine de ce crime.

17-Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Le 22 février 2023, vers 18 heures, sur la sous-colline Nyabunya, colline Mugitega, zone et commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été découvert par la population dans une plantation d'eucalyptus. Selon l'OPJ Urbain Baranyizigiye, qui s'est rendu sur les lieux, en date du 23 février 2023, vers 11 heures, la fille a été violée avant d'être assassinée car son sous-vêtement était à côté du corps sans vie. Le corps de la victime avait des signes montrant qu'elle a été égorgée à l'aide d'un objet tranchant. Selon des sources de cette localité, le corps de la victime a été enterré, en date du 23 février 2023, vers le soir, au cimetière de Bitare, sur ordre de l'administrateur communal, Béatrice Bukuru qui a payé le cercueil, le couvre-lit et a assuré le transport au nom de la commune Bugendana.

18-Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Le 23 février 2023, le soir, en zone et commune Bugendana en province Gitega, un corps sans vie de Réverien Ndabarushimana âgé de 22 ans a été retrouvé sur la colline Cishwa de cette zone. Selon des sources sur place, il a été découvert sans vie à son domicile alors qu'au cours de la journée, il avait été vu sans aucune maladie. Selon les mêmes sources, il aurait été étranglé dans son domicile.

19-Une personne morte dans la prison de Ngozi en commune et province Ngozi

Le 23 février 2023, Zéphirin Ntakirutimana, originaire de la colline Kinyana, commune et province Ngozi, est mort dans la prison de Ngozi. Il avait sollicité, pendant 3 jours, la permission d'aller se faire soigner à l'hôpital de Ngozi mais le directeur de la prison, Willem Ndayiziha la lui avait refusées. Précisons que Ntakirutimana était entré en prison depuis le 23 décembre 2022.

20-Une personne tuée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le 24 février 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, Jean Marie Ntirampeba, boutiquier, âgé de 22 ans, originaire de la colline Gatereni, commune Gitanga, province Rutana, a été battu à mort par Ndayisaba Ramsès alias Paré, chef de colline Bukeye, Augustin Basabose alias Mahuba, responsable du parti CNDD-FDD sur cette même colline et Niyonkuru Sylvestre alias Mubara, responsable des Imbonerakure sur ladite colline.

Selon des sources sur place, Ntirampeba était boutiquier, employé du commerçant prénommé Damas. Les présumés auteurs l'accusaient de voler par ruse en truquant sa balance pendant l'achat du maïs aux habitants de la localité. Selon les mêmes sources, le chef de colline Bukeye a torturé la victime devant des populations incapables d'intervenir. La victime a fini par rendre l'âme à son domicile après avoir été battu plusieurs coups de bâtons et cogner sa tête contre la terre. Ramsès Ndayisaba l'a mise sur une moto et l'a conduite à la pharmacie de cette colline pour lui procurer des médicaments puis l'a acheminé à son domicile. Les assassins voulaient l'enterrer directement après sa mort mais un membre de la famille de la victime, officier de l'armée Burundaise basée à Bujumbura, a téléphoné l'administrateur de la commune Nyanza-lac et ce dernier a directement ordonné aux policiers du commissariat de police de Nyanza-lac d'aller prendre le corps pour aller le déposer à la morgue de l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac en attendant des enquêtes y relatives. Augustin Basabose et Sylvestre Niyonkuru ont été arrêtés le 25 février 2022, puis ont dénoncé Ramsès qui a été arrêté le 26 février 2023 puis conduit au cachot du parquet de Makamba pour la suite des enquêtes.

.... /

21-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

Le 24 février 2023, sur la sous colline Ruhinga, colline Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, Mélance Nkurunziza, âgé de 40 ans, natif de la colline Kiyange, commune Gisozi, province Mwaro, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Mélance Nkurunziza s'était rendu au marché de la localité de Kavovo sis sur la colline et zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, au retour du marché, il a croisé un groupe de malfaiteurs qui l'a poignardé et il est mort sur le champ.

22-Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

Le 28 février 2023, un corps sans vie d'une fille connu sous le nom de Sophie Irakoze, âgée de 20 ans, a été découvert dans un jardin du lycée communal Gishiha dans la commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources locales, mademoiselle Irakoze étudiait à cet établissement scolaire dans la deuxième année de la section sociale et avait disparu depuis le 13 février 2023.

Bref et sans être exhaustif, au moins 24 personnes ont été et 18 autres blessées au cours du mois de Février 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs →	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Localité ↓												
Bubanza	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	7
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	4	1
Gitega	0	0	0	0	2	0	0	0	3	0	5	0
Karusi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ngozi	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	4	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	0	1	0	7	18	0	0	16	0	24	18

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de Février 2023, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici le déroulement des faits pour des cas identifiés :

1- Un membre du parti CNL torturé en commune Gihanga, province Bubanza

Le 1^{er} février 2023, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, le prénommé Richard, membre du parti CNL, vendeur de la viande de porc sur cette colline, a été tabassé par Isidore et Claver, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par ces Imbonerakure au CDS privé se trouvant à la 8^{ème} avenue sur cette colline mais les infirmiers ne l'ont pas reçue car elle était dans un état critique. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite chez elle. Mais ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

2- Une écolière torturée par son enseignante en commune Nyabihanga, province Mwaro

Le 3 février 2023, vers 11 heures, à l'ECOFO Gasenyi, colline Kivomwa, commune Nyabihanga, province Mwaro, Ariella Iteka, écolière de la 4^{ème} année a été battue à coups de bâtons au niveau des fesses par Marie Ndereyimana, son enseignante. Selon des sources sur place, cette enseignante lui a lancé aussi une craie qui a blessée au niveau de l'œil gauche. D'autres élèves se sont révoltés et ils ont lancé des cris qui ont été calmés par les autorités de cette école. Ces dernières ont ordonné à cette enseignante de faire soigner l'enfant et elle l'a accepté. Mais après avoir constaté que la facture médicale était de 2.000.000 FBU, l'enseignante a refusé de faire soigner l'enfant, arguant que c'est un accident de travail. Les parents de l'enfant ont alors porté plainte contre cette enseignante à la PJ Nyabihanga. L'enseignante a été arrêtée et conduite au cachot de police de Nyabihanga.

3- Deux membres du parti CNL tabassés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Le 11 février 2023, sur le marché communément appelé Kunama, colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Martin Hakizimana et son frère, Yussuf Ndayizeye, tous membres du parti CNL, ont été tabassés jusqu'à perdre connaissance par un groupe des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces 2 frères rentraient chez eux quand ils ont été attaqués et battus. Ces 2 victimes ont été secourues par Gédéon Mpitavuma, ex-chef de zone Muyira qui les a conduites au CDS Muyira pour des soins médicaux d'urgence.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait à travers tout le pays. Des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans des règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable. Ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

C'est ainsi que seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et seuls quelques cas sont identifiés par nos observateurs des droits humains. Et, au cours du mois de Février 2023, sept cas de victimes de VSBG ont été identifiés. *Ces cas sont présentés ci – dessous :*

1- Une jeune fille violée en commune Musigati, province Bubanza

Au cours du mois de février 2023, sur la colline Gahisi, commune Musigati, province Bubanza, D I. âgée de 14 ans, a été violée par Claude Nzoyihaya à une date non identifiée parce que la victime est muette. Le délinquant aurait conduit par ruse la jeune fille dans un endroit caché pour commettre le forfait.

2- Une fillette violée en commune Mpanda, province Bubanza

Au cours du mois de Février 2023, dans le quartier 3 de la colline Gahwazi1, commune Mpanda, province Bubanza, A.A. âgée de 7 ans a été violée par Eric Ndereyimana, âgé de 19 ans. Selon des sources sur place, le violeur aurait usé de sa force pour commettre le forfait. La victime a été évacuée vers une structure sanitaire proche pour les soins de santé. Le violeur est resté libre.

3- Une jeune fille violée avant d'être tuée en commune Vumbi, province Kirundo

Le 5 février 2023, sur la colline Kivumu, commune Vumbi, province Kirundo, R. N. âgée de 15 ans a été violée avant d'être assassinée par Miburo Nduwayezu. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté par la police et placé en garde à vue pour la suite de son dossier en justice.

4- Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 6 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.B., membre du parti CNDD-FDD, âgée de 21 ans, cultivatrice, originaire de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, a été violée par un surnommé Murigisi, âgé de 35 ans, gardien de vaches, membre du même parti. Selon des sources sur place, cette fille provenait des champs sur la colline Buhiga et au moment de la pluie, elle s'est abritée dans une étable où cet homme travaille. Murigisi qui était seul a conduit par force la fille vers l'intérieur, l'a violée et l'a relâchée, vers 21 heures. La victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux. Un chef de colline et un OPJ ont été alertés afin d'arrêter le violeur mais ils ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles. Ainsi, l'auteur du viol n'a pas été inquiété.

5- Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 6 au 7 février 2023, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, la prénommée V., âgée de 16 ans, a été violée toute la nuit par Jean Pierre Ndikumana, Philippe Ndayiragije et le prénommé Cédric, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Jean Pierre a acheté une bouteille de fanta à cette fille avant de la conduire chez lui où elle a été violée. Dans la matinée du 7 février 2023, les voisins de Jean Pierre ont informé le chef collinaire, Athanase Baritaza qui a appelé, à son tour, l'OPJ surnommé Tinya. Ces derniers ont tenté d'arrêter

ces Imbonerakure mais ils se sont heurtés à la résistance des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana et le surnommé Bébé. Ces derniers sont partis avec les présumés auteurs en disant à l'OPJ qu'ils ont un travail d'urgence. La victime a été conduite à SWAA Burundi pour une prise en charge médicale tandis que ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

6- Une femme blessée en commune Bukemba, province Rutana

Le 9 février 2023, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Violette Sabiyaremye a été battue et blessée au niveau du bras gauche par son mari, Salomé Minyurano. Ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour y bénéficier des soins de santé tandis que le présumé auteur a pris fuite.

7- Une fillette violée en commune et province Muramvya

Le 21 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, A.S, âgée de 12 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Burambana, a été violée par Olivier Igiraneza, âgé de 15 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, la victime venait d'une boutique se trouvant au centre de négoce de Mubarazi pour des achats divers. Arrivée tout près d'un buisson, Igiraneza l'a interceptée et l'a prise par force avant de la violer. Les passants qui ont entendu les cris de la victime sont intervenus mais l'acte avait été déjà consommé. Ils ont appelé les parents de la victime qui l'ont immédiatement amenée au CDS Muramvya. Le violeur, quant à lui, a été arrêté et conduit au poste de police de la colline où il a passé la nuit. Les tests médicaux ont prouvé qu'il y a eu viol et l'auteur a été acheminé au commissariat provincial de la police où il a été placé en garde à vue pendant la suite des procédures judiciaires.

VI.DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1.Aperçu général de la situation carcérale au mois de février 2023.

La **population pénitentiaire** est de 12 453 détenus + 108 nourrissons = **12 561**
Le **total des prévenus** est de 6 612 adultes + 20 mineurs = **6 632**
Le **total des condamnés** est de 5 656 adultes + 165 mineurs = **5 821**

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Février 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montre qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une réalité dans la plupart des milieux carcéraux du pays. En effet, la population pénitentiaire était, au 28 février 2023, de 12.561 personnes soit 2,93 fois la capacité d'accueil qui reste de 4.294 personnes. En effet, sur 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 1 seulement a un taux d'occupation inférieur à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes (83,20%). Les CMLC de Ruyigi et de Rumonge qui auparavant n'atteignaient ce pourcentage, viennent de franchir la barre des 100 % avec respectivement des taux de 105.50% et 108,33%).

Dans les établissements pénitentiaires qui restent, les taux sont dramatiques surtout dans les 6 suivants : Muramvya (815,00%), Mpimba (563,87%), Ngozi- Hommes (407,25%), Gitega (335,00%), Ruyigi (246,57%) et Bubanza (243,00%). Et si rien n'est fait par les autorités habilitées pour renverser la tendance, les droits des prisonniers seront toujours bafoués.

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 28 février 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	486	158	8	287	33							5	3	243,00%
Bururi	250	368	227	12	114	15							2		147,20%
Gitega	400	1340	568	51	645	81							8	11	335,00%
Mpimba	800	4511	3449	254	788	20							11	14	563,87%
Muramvya	100	815	285	32	470	28							6	4	815,00%
Muyinga	300	528	124	9	159	30							3		176,00%
Ngozi (F)	250	208		65		112		3		28			16	11	83,20%
Ngozi (H)	400	1629	564		1063										407,25%
Rumonge	800	1070	342	18	707	3							2	2	133,75%
Rutana	350	604	227	15	348	14							1	2	172,67%
Ruyigi	300	740	191	18	491	40							5	2	246,57%
CMCL Ruyigi	72	76					4		72						105,56,%
CMCL Rumonge	72	78					13		65						108,33%
TOTAUX	4294	12 453	6 130	482	5274	382	17	3	137	28			59	49	293,01%
			6 130+482=6 612		5 274+382= 5 656		17+3=20		137+28=165		-	-	59+49=108		

VII.CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l, APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi, sans que le gouvernement agisse pas pour mener des enquêtes, lesquelles conduiraient à identifier les auteurs et à les soumettre à la force de la loi. A la faveur d'un tel silence, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier continuent à avoir droit de cité dans un pays régi pourtant par des lois claires.

La situation reste telle au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale, par le fait que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même celles jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Nous déplorons de nombreux cas de prisonniers relâchés, mais qui sont arrêtés à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériorent d'un jour à l'autre dans notre pays, l, APRODH lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- ***Au gouvernement du Burundi, de :***

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

- ***Aux PTF, de :***

- ✓ Renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ Financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix, à la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine

- ***A la population, de :***

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.

Fin ***** Fin ***** Fin